



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :
En exercice..... 15
Présents..... 13
Votants..... 15
Procurations..... 2

Date de la convocation : 08/01/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
Le 12 janvier à 20 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, REFREGEERS Claude, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Claude.

PROCURATIONS : Monsieur QUATREFAGES Damien a donné procuration à Monsieur REFREGEERS Claude, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 1

DELIBERATION N° 7

BAIL PROFESSIONNEL NOTAIRES

Vu la demande de Maître Florence VERGELY et Maître Catherine GARCIA-LASMAYOUS, notaires à Millau et comme évoqué lors du dernier conseil municipal du 15 décembre 2023, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de statuer sur le projet de transférer les locaux de la SCP dans les locaux de la mairie à compter du 1^{er} juin 2024 dans le bureau situé au 1^{er} étage avec sortie indépendante.

Monsieur le Maire propose au conseil la création d'un bail professionnel moyennant une location annuelle de 1 200 euros TTC (charges comprises), bail qui sera soumis à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur la création d'un bail liant la commune et la SCP Florence VERGELY et Catherine GARCIA-LASMAYOUS, de statuer sur le montant du loyer annuel et de l'autoriser à signer tous les documents concernant ledit bail professionnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'ACCEPTER** l'installation du bureau de la SCP Florence VERGELY et Catherine GARCIA-LASMAYOUS dans les locaux de la mairie et la création d'un bail professionnel pour l'année 2024 moyennant un loyer annuel de 1 200 euros TTC (charges comprises).
- **DE PERMETTRE** l'installation d'une plaque indicatrice sur la façade du bâtiment de la mairie.
- **DE DIRE** que ce bail professionnel est conclu pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juin 2024.
- **DE PREVOIR** que le bail de ce local peut être remis en question pour motif d'intérêt général avec préavis de deux mois.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bail professionnel et les documents s'y rapportant.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 18 JAN. 2024
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 18 JAN. 2024

Accusé de réception en préfecture
Le Maire en fonction de la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Toulouse, 49, rue de la Mairie, F-31000 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par
Requête postale ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.